



Conditions Générales de Vente

Désignation

L'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 2 rue Pierre De Coubertin – 91330 YERRES.

L'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) met en place et dispense des formations intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR)
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière est établie entre l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR), l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes car l'entreprise est non soumise à la TVA. **Pour un particulier et société**, le paiement global de la formation doit être réglé avant l'entrée en formation.

Le règlement de la facture peut être effectué par virement bancaire et par chèque professionnel. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné « avec les mêmes conditions de régler la totalité de la formation avant l'entrée en formation ». En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Pour les organismes financeurs, le paiement de la somme totale devra avoir été fait au maximum 30 jours après que le formé est effectué la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 60 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à **contact@formation-action-reussite.com**. En cas d'annulation entre 10 et 60 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité

d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 65% du coût total initial sera facturée au client

En cas d'annulation moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 90% du coût total initial sera facturée au client.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite par e-mail à contact@formation-action-reussite.com dans un délai de 10 jour ouvrable avant la date de début de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme « FORMATION ACTION RÉUSSITE » (FAR) et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Litiges (Client professionnel uniquement)

Les présentes CGV et la lettre de mission (Contrat ou convention) signés entre les parties sont régis par le

droit français. À défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence du Tribunal de Paris.

Litiges – Médiation de la consommation – (Client particulier)

Résolution amiable

En cas de litige entre le Client consommateur et le Prestataire, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution à l'amiable. Le Client adressera une réclamation écrite au prestataire soit via le formulaire de contact depuis le site internet, soit par mail.

Médiation

Si le litige n'est pas résolu à l'amiable, le Client aura la possibilité, conformément à l'article L.133-4 du code de la consommation, de soumettre le litige gratuitement au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : CM2C

Adresse :

49 Rue de Ponthieu

75008 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14

<https://www.cm2c.net/>

Dans le cas où l'une des deux parties refuse le recours à la médiation ou la solution proposée par le médiateur, le consommateur pourra, conformément à la loi en vigueur, saisir la commission européenne des litiges directement depuis la plateforme en ligne :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>.

